



ADHESION 2016-2017

Tarif

	COTISATION CLUB	LICENCE *1	TOTAL
TRAIL, RUNNING	50,00 €	R2 = 30,80 €	80,80 €
RANDO, MARCHÉ	20,00 €	R1 = 20,80 €	40,80 €

L'adhésion annuelle au club comprend : une cotisation et une licence avec assurance comprise pour la saison sportive 2016/2017 débutant le 1^{er} septembre 2016 et se terminant le 31 août 2017.

Cotisation

La Cotisation annuelle confirme l'adhésion à l'association ALTERNAT'ure 3R, l'aide au fonctionnement, ainsi que l'inscription à A3R du 1^{er} septembre au 30 août de l'année suivante.

La période de renouvellement des adhésions débute le 1 septembre et se termine le 30 septembre de la même année. Après ce délai l'adhérent n'est plus considéré membre d'ALTERNAT'ure 3R et n'est plus couvert par l'assurance.

La cotisation pour les étudiants est gratuite.

Licence assurance

Activité	Licence	Adulte (<1998)	Opt.1 *	Opt.2*
Marche nordique, Randonnée pédestre, Raquette Neige	R1	20,80 €	25.04 €	37.04 €
Trail, Ski, Running, Canoé, Natation	R2	30,80 €		
Alpinisme, Escalade sur glace	R3	40,80 €		
VTT/Vélo (hors compétition)	R5	49,10 €		

* Supplément au prix de base

- **Licence**

ALTERNAT'ure 3R est affiliée à la fédération UFOLEP (Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique).

Dans le cadre des activités principales de l'association, nous avons opté pour la souscription des membres pratiquant l'activité Trail et/ou Running à la **formule R2** adaptée aux activités variées de la section, et à la formule R1 pour les membres pratiquant l'activité Marche et/ou Rando.

Il est possible pour les membres souhaitant être couverts pour d'autres activités, de choisir une autre formule (R3, R4, R5, R6). Les prix pour la saison 2015/2016 de ces formules est repris ci-dessus.

• Assurance

Dans le respect de la loi sur le Sport qui impose aux groupements sportifs d'assurer ses adhérents en Responsabilité Civile, ALTERNAT^{ure} 3R et UFOLEP attirent l'attention des adhérents pratiquants régulièrement leur sport, sur l'intérêt de renforcer leurs garanties « Indemnités Contractuelles » en souscrivant un capital décès et infirmité supplémentaire.

La solution sur mesure: l'UFOLEP a souscrit un contrat collectif d'assurance pour garantir en Responsabilité Civile à la fois les Clubs affiliés, ses dirigeants et ses pratiquants.

L'assurance complémentaire peut aussi être souscrite auprès de votre assureur habituel ou votre fédération sportive.

Le tableau ci-dessous vous présente la synthèse des garanties offertes.

Vous pouvez consulter l'intégralité du contrat sur le site internet de l'Association.

Les extensions proposées figurent dans le tableau ci-dessous.

Nature des garanties	Garanties de base	Option 1	Option 2	Option 3*
Frais de soins accident	7.623 €	7.623 €	7.623 €	7.623 €
Prothèse dentaire par dent	336 €	336 €	336 €	336 €
Lunettes de vue et lentilles	610 €	610 €	610 €	610 €
Frais de secours et de recherches	3.049 €	3.049 €	3.049 €	3.049 €
Prestations complémentaires	458 €	1.525 €	1.525 €	1.525 €
Invalidité permanente : - de 1 à 50% - de 51 à 100%	30.490 € x taux 91.470 € x taux > 50% Maximum 60.980 €	76.225 € x taux 228.674 € x taux > 50 % Maximum 152.450 €	76.225 € x taux 228.674 € x taux > 50 % Maximum 152.450 €	76.225 € x taux 228.674 € x taux > 50 % Maximum 152.450 €
Décès accidentel	7.623 €	15.245 €	30.490 € + 7.623 € au conjoint + 3.812 € par enfant à charge (capital total maximum de 60.980 €)	7.623 €
	Compris dans l'adhésion 1,17 € par an	25,04 € par an	37,04 € par an	23,04 € par an

* Cette option 3 est réservée aux mineurs n'exerçant pas une activité salariée, ou aux étudiants jusqu'à 25 ans fiscalement à charge de leurs parents (option 1 ou 2 cependant accessible à ceux-ci).

- **Prestations complémentaires** : ces prestations compensent soit les pertes de salaire ou de revenus de l'accidenté (ou de ses parents se rendant à son chevet pour les mineurs), soit les frais de garde ou d'assistance ou de rattrapage scolaire de la victime.
- **Invalidité permanente** : les capitaux mentionnés ci-dessus sont réductibles proportionnellement au degré d'invalidité fixé par expertise.